

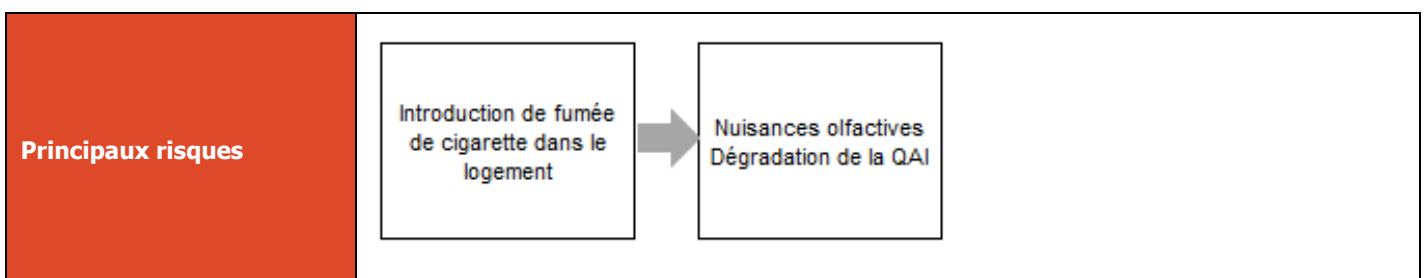
Élément technique	Sous- élément technique	Constat				
		Neuf <input checked="" type="checkbox"/>	Rénovation <input checked="" type="checkbox"/>	MI <input checked="" type="checkbox"/>	Collectif <input checked="" type="checkbox"/>	Tertiaire <input checked="" type="checkbox"/>
VMC DF	Prise d'air neuf	Les usagers ressentent des odeurs fortes de fumée dans leur bureau et dans les salles de réunion.				


Cause technique

La prise d'air neuf de la VMC double flux se situe au dessus d'une zone fumeur.
 Les fumées sont introduites dans le logement.

Origine Conception Exécution Exploitation

Le positionnement de la prise d'air neuf s'est fait sans tenir compte de l'emplacement de la zone fumeur en phase conception.



Solutions correctives et / ou préventives	Déplacer la zone fumeur à une distance suffisante pour éviter la reprise des odeurs de fumées dans le bâtiment. L'installation de la prise d'air neuf doit se faire, à l'extérieur, dans une zone éloignée des sources de pollution et des rejets d'air.
--	---

Règles de l'art : (Recommandations professionnelles RAGE, etc.)	<p><u>Extrait des Recommandations professionnelles RAGE</u> : double flux en habitat collectif - §4.6 : la prise d'air neuf et le rejet de l'air extrait.</p> <p>Le rejet d'air ne doit pas constituer une gêne pour le renouvellement d'air du logement et le voisinage. Le conduit de refoulement doit être conçu de façon à ce qu'il ne puisse pas y avoir recirculation d'air vicié vers les locaux. Le rejet doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être espacé le plus possible de toute prise d'air et de tout ouvrant avec un minimum de 0,6m en rejet et prise d'air individuels et de 4 m en rejet et pris d'air collectifs (avec les flux d'air divergents); • tenir compte des vents dominants et des hauteurs des bâtiments. <p>Si ces dispositions ne peuvent pas être respectées, une note technique doit justifier l'implantation respective des prises et des rejets d'air.</p>
---	---